

That it be taken up in the Committee of the Whole, named "Privileges", whether it is a matter of privilege for a Senator to move, as I have already done, to instruct a Standing Committee as in Motion Number 3 on the Order Paper, to wit: in order to oblige a committee to uphold its parliamentary duty, and furthermore, whether it is a matter of privilege, to abridge the pending Orders of the Day in order to bring such a motion to timely and full debate.

After debate,

With leave of the Senate and pursuant to Rule 23, the motion was withdrawn and the order discharged.

Orders No. 11 to 22 were called and postponed until the next sitting of the Senate.

Pursuant to the Order of the Day, the Senate resumed the debate on the consideration of the Fourth and Final Report of the Special Committee of the Senate on National Defence, entitled: "Canada's Land Forces", tabled in the Senate on 31st October, 1989.

Debate concluded.

Orders No. 24 to 27 were called and postponed until the next sitting of the Senate.

The Honourable Senator Marshall moved, seconded by the Honourable Senator Phillips:

That the Standing Senate Committee on Social Affairs, Science and Technology be authorized to examine and report upon the Veterans Health Care Regulations (SOR/90-594, August 28, 1990) and on all other matters concerning veterans affairs which may arise from time to time.

After debate,

The Honourable Senator Marshall moved, seconded by the Honourable Senator Phillips, that further debate on the motion be adjourned until the next sitting of the Senate.

The question being put on the motion, it was—
Resolved in the affirmative.

The Honourable Senator Doody moved, seconded by the Honourable Senator Sylvain:

That the Senate do now adjourn.

The question being put on the motion, it was—
Resolved in the affirmative.

Que le Comité plénier, appelé comité des priviléges, examine si c'est une question de privilège pour un sénateur que de proposer comme je l'ai indiqué dans la motion n° 3 inscrite au Feuilleton, de donner une instruction à un comité permanent, à savoir: obliger un comité à faire son devoir parlementaire, et, en outre, si c'est une question de privilège que d'abréger l'étude des articles à l'Ordre du jour afin qu'une motion de ce genre soit débattue à temps et à fond.

Après débat,

Avec la permission du Sénat et conformément à l'article 23 du Règlement, la motion est retirée et l'ordre est révoqué.

Les articles n°s 11 à 22 sont appellés et différés à la prochaine séance du Sénat.

Suivant l'Ordre du jour, le Sénat reprend le débat sur l'étude du quatrième et dernier rapport du Comité spécial du Sénat sur la défense nationale, intitulé: «Les forces terrestres du Canada», déposé au Sénat le 31 octobre 1989.

Débat terminé.

Les articles n°s 24 à 27 sont appellés et différés à la prochaine séance du Sénat.

L'honorable sénateur Marshall propose, appuyé par l'honorable sénateur Phillips,

Que le Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie soit autorisé à étudier, en vue d'en faire rapport, le Règlement sur les soins de santé pour anciens combattants (DORS/90-594, 28 août 1990) et toutes autres questions qui pourront être soulevées au sujet des affaires des anciens combattants.

Après débat,

L'honorable sénateur Marshall propose, appuyé par l'honorable sénateur Phillips, que la suite du débat sur la motion soit renvoyée à la prochaine séance du Sénat.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

L'honorable sénateur Doody propose, appuyé par l'honorable sénateur Sylvain,

Que le Sénat ajourne maintenant.

La motion, mise aux voix, est adoptée.